

Vatican II : situer le concile dans l'histoire

Première partie : comment est-on arrivé au concile ?

Les conciles interviennent souvent dans des moments difficiles de la vie de l'Eglise. Un concile est une rencontre de tous les évêques lorsqu'on a besoin de rassembler tous les principaux responsables dans une discussion franche et ouverte pour adopter une attitude commune devant des questions ou des problèmes qui se posent à l'Eglise. Mais ce type d'assemblée n'est pas une discussion purement humaine. Relisez le texte des Actes 15, 28 qui raconte en quelque sorte le premier concile : « *L'Esprit Saint et nous-mêmes avons décidé...* » Le propre d'un concile est de se mettre d'accord sous la mouvance de Saint Esprit. Il y a donc une recherche du consensus. Il ne s'agit pas d'une assemblée parlementaire. Il peut certes y avoir des partis conciliaires, et nous verrons Vatican II a mis aux prises une « minorité » et une « majorité ». Mais le but d'un concile n'est pas la victoire d'une majorité contre une minorité, mais une recherche commune de la volonté divine.

Les Conciles

Nicée, Constantinople 1, Ephèse, Chalcédoine, Constantinople 2, Constantinople 3, Nicée 2 et Constantinople 4 sont les 8 conciles de l'Eglise indivise, on veut dire par là que tous les chrétiens aujourd'hui divisés se reconnaissent dans ces conciles qui ont formulé les grands dogmes trinitaire et christologique.

Ensuite nous arrivons dans le 2^e millénaire, et, à partir de la séparation 1054, les évêques de l'Eglise d'Orient ne participent plus aux conciles de l'Eglise latine. Au Moyen-âge les quatre conciles du Latran ainsi que les trois conciles qui se sont passé en France (Lyon 1 et 2 et Vienne, au sud de Lyon), ont eu une portée plutôt disciplinaire.

A la Renaissance, nous trouvons 3 conciles: Constance et Bâle en Suisse, puis surtout Trente en Italie du Nord qui a été le concile de la réponse à la Réforme de Luther.

Les deux conciles de l'ère moderne sont ceux du Vatican. Vatican I, réuni en décembre 1869 à l'initiative du pape Pie IX, est interrompu par la guerre franco-prussienne de 1870 et par la prise de Rome par les troupes italiennes. Il n'a eu le temps que de promulguer deux constitutions dogmatiques : *Dei Filius*, sur les rapports entre la foi et la raison et *Pastor Aeternus* qui définit la primauté et l'infaillibilité du pape.

Vers Vatican II

Interrompu par les troubles politiques, le concile de Vatican I n'avait pas eu le temps de traiter de l'épiscopat après avoir défini le rôle du pape. Aussi, en 1923, Pie XI avait-il

Vatican II : situer le concile dans l'histoire

songé à convoquer un concile pour compléter Vatican I. En 1948, Pie XII avait repris l'idée d'un concile, mais ses ennuis de santé l'y ont fait renoncer.

Le désir du pape Jean XXIII : annoncer le Christ à un monde nouveau.

Vatican II est né du désir personnel de Jean XXIII, élu pape en 1958. Un mot italien peut résumer son intention : *aggiornamento*, en français *la mise à jour*. Non pas du tout se mettre au goût du jour, rallier la pensée à la mode ou adopter les mœurs modernes, mais faire profiter de toutes les richesses de l'évangile à un monde marqué par la « modernité ».

La « modernité » ?

L'Eglise de Vatican II est une Eglise qui est née d'un processus qui remonte au XVIe s. Un bref rappel historique est ici nécessaire.

L'empereur romain *Théodose* en 380 avait fait du christianisme la religion de l'Etat. Quant au Ve s. l'empire romain d'occident s'effondre sous les invasions barbares, on se tourne en fait vers les évêques qui deviennent les protecteurs de la cité. Ce sont les monastères qui vont conserver l'essentiel de l'héritage culturel de l'Antiquité et qui vont innover des techniques agricoles (moulins, assolement triennal, etc.) qui permettent aux moines de consacrer plus de temps à l'étude et à la prière. Les villes médiévales se construisent autour des cathédrales. On se trouve donc dans un monde où on ne peut pas y faire de différence entre la vie sociale et la vie ecclésiale. Jusqu'à la révolution française, ce sont les registres de baptême qui servent d'état civil ; c'est l'impôt de la dîme perçu par l'Eglise qui finance les hospices, les orphelinats, les hôpitaux, le service des pauvres, bref tout ce que nous appelons aujourd'hui la sécurité sociale. L'enseignement, les études, c'est également l'Eglise.

Tout ce système de chrétienté va commencer à se démanteler à partir du XVIe s où l'humanisme de la Renaissance va peu à peu mettre l'homme au centre de la cité. Mais cela ne signifie pas encore une rupture avec le christianisme.

Les choses vont changer à partir du XVIIe s. avec la naissance du *rationalisme* notamment en Angleterre avec des philosophes comme *Locke* et *Hobbes*, qui développent une pensée qui s'applique aux choses de l'Etat, mais qui déjà pose le principe d'une sécularisation radicale, d'un monde qui largue les amarres avec le christianisme.

Cela nous amène au XVIIIe siècle avec le mouvement qui s'est lui-même appelé *Les Lumières*. Le mot d'ordre est donné par le plus grand philosophe des *Lumières*, Emmanuel Kant : « *Aude sapere* » « *Ose penser* » avec ta raison contre tous les

Vatican II : situer le concile dans l'histoire

préjugés, les dogmes, etc. Emancipe-toi de tout ce qui n'est pas utile à la raison. C'est l'apparition du *rationalisme* qui évacue tout ce qui est perspective spirituelle. L'influence des écrits des philosophes des Lumières a été déterminante dans les grands événements de la fin du XVIIIe siècle que sont la Déclaration d'indépendance des États-Unis d'Amérique et la Révolution française. La révolution française, au contraire de la révolution américaine, n'a visé pas moins que la mort du christianisme, lors de la Terreur (1793/94).

Au XIXe siècle, l'Eglise, qui se remet des persécutions terribles causées par les excès révolutionnaires, connaît un renouveau. C'est l'essor des congrégations missionnaires, c'est la christianisation d'une partie de la bourgeoisie voltairienne, c'est la prise en compte trop tardive (*Rerum Novarum*) de la condition ouvrière. Mise à mal dans ses Etats pontificaux par le mouvement de l'unité italienne, l'Eglise se vit comme une forteresse assiégée. Elle se demande comment, dans cette nouvelle société civile née du XVIIIe siècle et de la révolution française, elle va pouvoir poursuivre sa mission. Et pour cela, elle doit réfléchir sur elle-même, puisqu'elle ne se confond plus avec la société. Cette Eglise, sortie de la chrétienté médiévale, qui doit se redéfinir elle-même et repenser ses relations avec le monde, c'est précisément celle de Vatican II.

Relevons au cœur de Vatican II l'influence de la figure discrète du cardinal John Henry Newman. Converti au XIXe s. de l'Anglicanisme au catholicisme, Newman est un très grand théologien qui a d'abord mis en valeur le développement homogène du dogme, où la doctrine évolue jamais en contradiction avec la tradition, mais toujours en fidélité créatrice, un peu comme l'arbre est déjà contenu dans la graine. Sa deuxième idée, est ce qu'il appelle « l'assentiment de la foi ». Dans une société moderne où la foi ne se transmet plus de génération en génération, chacun doit la ressaisir personnellement. On ne naît plus chrétien, on le devient. On n'est pas chrétien uniquement par tradition, on ne peut plus faire l'économie de l'être pour soi-même. Chacun doit élaborer son consentement profond à la foi.

Deuxième partie : le déroulement du Concile

Moins de 3 mois après son élection, Jean XXIII annonce la convocation d'un concile. Trois ans et demi vont s'écouler entre cette annonce et l'ouverture effective du concile.

La phase anté-préparatoire (17 mai 1959 - 30 mai 1960)

Le pape décide une consultation universelle de tous les évêques. La collecte des souhaits des futurs Pères conciliaires quant aux sujets à traiter rapportera la réponse 76,4% des évêques. Ces réponses dépouillées et classées sont destinées à orienter le travail

Vatican II : situer le concile dans l'histoire

des commissions préparatoires. Le pape exprime ses attentes personnelles : ouverture au monde, refus de prononcer des condamnations, lien entre vie et doctrine.

La phase préparatoire (5 juin 1960 - 10 octobre 1962)

Onze commissions préparatoires et trois secrétariats sont constitués. Chacune est présidée par un cardinal qui est le préfet du « dicastère » (organisme, « ministère » de la Curie [administration] romaine) correspondant aux matières abordées. L'ensemble est coiffé par une commission centrale présidée par le pape. Chaque commission élabore des textes qui sont soumis à la commission centrale, puis au pape, avant d'être adressés aux futurs Pères conciliaires.

La première session (1962) : *apprentissage de la conciliarité*

Dès le discours d'ouverture *Gaudet Mater Ecclesia*, le pape Jean donne le ton¹ :

« Il arrive souvent que dans l'exercice quotidien de Notre ministère apostolique Nos oreilles soient offensées en apprenant ce que disent certains qui, bien qu'enflammés de zèle religieux, manquent de justesse de jugement et de pondération dans leur façon de voir les choses. Dans la situation actuelle de la société, ils ne voient que ruines et calamités; ils ont coutume de dire que notre époque a profondément empiré par rapport aux siècles passés; ils se conduisent comme si l'histoire, qui est maîtresse de vie, n'avait rien à leur apprendre et comme si du temps des Conciles d'autrefois tout était parfait en ce qui concerne la doctrine chrétienne, les mœurs et la juste liberté de l'Eglise.

Il Nous semble nécessaire de dire Notre complet désaccord avec ces prophètes de malheur, qui annoncent toujours des catastrophes, comme si le monde était près de sa fin [..].

L'Eglise n'a jamais cessé de s'opposer aux erreurs. Elle les a même souvent condamnées, et très sévèrement. Mais aujourd'hui, l'Epouse du Christ préfère recourir au remède de la miséricorde, plutôt que de brandir les armes de la sévérité. Elle estime que, plutôt que de condamner, elle répond mieux aux besoins de notre époque en mettant davantage en valeur les richesses de sa doctrine. »

L'effectif moyen des participants tournera autour des 2.200. Les « observateurs » (délégués des Eglises non catholiques) passeront de 53 au début à 106 à la fin. A partir de la deuxième session, s'adjoindront des « auditeurs » (laïcs catholiques) qui iront de 13

¹ Je vous donne en annexe le texte complet de cette allocution.

Vatican II : situer le concile dans l'histoire

à 40. Des experts (théologiens, canonistes) assistent les évêques. Pour les votes, le quorum adopté est la majorité à deux-tiers des évêques.

Le 13 octobre, il est question de l'élection des membres des diverses commissions. Les deux mille cinq cents prélats, ne se connaissant pas encore, donneraient inévitablement leurs voix aux listes de noms distribués le jour de l'ouverture, donc composées essentiellement par des théologiens de la Curie romaine. C'est alors que le cardinal Liénart, archevêque de Lille, lit une brève motion en latin demandant le report de ce vote de quelques jours pour permettre aux évêques de se connaître et aux conférences épiscopales d'élaborer leurs propres listes. Le cardinal Frings, archevêque de Cologne, renchérit. Les interventions sont longuement, très longuement applaudies. Le pape accorde un délai de trois jours pour les consultations. C'est ainsi que le concile d'une simple chambre d'enregistrement où d'aucun aurait voulu le cantonner, est passé à un véritable temps de travail libre.

D'octobre à novembre se déroule les échanges sur le schéma concernant la Liturgie, qui paraît le plus simple à débattre. C'est ce qui deviendra la constitution *Sacrosanctum Concilium* de 1963.

Le texte sur les « sources de la Révélation » occasionne des discussions enflammées de part et d'autre. Finalement, le pape décide de reporter à une autre session le débat à partir d'un autre texte qui deviendra seulement en 1965 la constitution *Dei Verbum*.

La majorité des Pères conciliaires estime aussi que le *schéma sur l'Église* doit être refondu. Ainsi est-on déjà arrivé au bout des trois mois de session. Le manque de méthode s'est fait sentir. Notre compatriote le cardinal Suenens intervient auprès du pape pour suggérer une vraie programmation pour la deuxième session : centrer le concile sur l'ecclésiologie, avec une double dimension *ad intra* et *ad extra*.

Le pape écrit à tous les évêques pour les encourager à travailler ensemble au gouvernement de l'Église universelle. Il témoigne encore de son engagement pour la paix par la publication de l'Encyclique *Pacem in terris*. Le 3 juin 1963, après trois jours d'agonie, qui ont été l'occasion d'un grand élan mondial d'émotion et d'affection, Jean XXIII s'éteint. Le 21 juin le cardinal Jean Baptiste Montini, archevêque de Milan, devenu pape sous le nom de Paul VI, annonce la poursuite du concile.

La deuxième session (1963) : le concile est adulte

Les Pères conciliaires travaillent les textes sur *l'Église*, sur la charge *pastorale des évêques*, sur l'*œcuménisme* et sur la *liberté religieuse* (dont rapporteur est Mgr De Smet, évêque de Bruges).

Vatican II : situer le concile dans l'histoire

A la fin de la session, seuls deux schémas sont définitivement adoptés : celui sur les **moyens de communication sociale** et la **Constitution sur la liturgie** (1.598 voix {dont celle de Mgr Marcel Lefebvre} contre 19). Ce dernier texte a été reçu aisément par les Pères conciliaires. Il est le fruit du travail de grands historiens de la liturgie qui, depuis des décennies, sont remontés aux sources des premiers siècles de la liturgie, qui ont montré la beauté et l'intérêt des rituels orientaux par rapport aux traditions latines. Ces théologiens souhaitaient offrir au peuple chrétien autre chose que des dévotions privées, respectables certes, mais trop loin de la dynamique liturgique qui nous introduit au cœur du mystère du Christ et de la Trinité. D'ailleurs cette rénovation a été initiée dès le pontificat de Pie XII (la très belle réforme de la Semaine Sainte).

La réception cette constitution souvent hâtive et autoritaire de la part de trop de prêtres a causé le plus de récriminations et fait le lit des traditionalistes dans les années immédiates d'après concile. (expl. H.S.)

La troisième session (1964) : *L'Eglise est une communion*

En janvier 1964, Paul VI effectue un pèlerinage à Jérusalem. La rencontre qu'il y fait avec le Patriarche de Constantinople Athénagoras aura un impact considérable.

Aux « auditeurs » laïcs, s'ajoutent pour la première fois 15 « auditrices » invitées aux assemblées conciliaires. Durant cette troisième session, le programme fut surchargé. Elle poursuit l'examen des schémas sur l'Eglise et sur la Parole de Dieu. La discussion continue aussi sur la *liberté religieuse*, tandis que le projet de *déclaration sur les juifs* se heurte à l'opposition des évêques venus des pays arabes qui le considère comme un soutien de l'Eglise à l'Etat d'Israël.

La session se termine se termine par trois votes qui adoptent la **Constitution dogmatique sur l'Eglise *Lumen Gentium*** (2.134 voix contre 10), le décret sur les **Eglises orientales** et celui sur **l'Oecuménisme** (corrigé en dernière minute par le pape à la demande de la minorité et adopté néanmoins par l'assemblée par 2054 voix contre 64).² Paul VI les promulgue et annonce que la 4^e session sera la dernière. Le décret sur l'oecuménisme amendé in extremis fut ressenti par beaucoup comme une blessure à l'amitié avec les frères des autres confessions chrétiennes.

La quatrième session (1965)

² La 3^e session laisse percevoir ce que l'historien du concile Giuseppe Alberigo appelle « *des symptômes(...) d'un affaiblissement de l'harmonie entre le pape et le concile. Cela était dû (..) en partie à la pression toujours plus intense et incessante exercée sur lui par les représentants les plus autorisés de la Curie et de la minorité conciliaire* » (in : « Pour la jeunesse du christianisme : le Concile Vatican II » page 116, Cerf 2005).

Vatican II : situer le concile dans l'histoire

Un mois avant la troisième session conciliaire, le 6 août 1964, Paul VI avait publié sa première encyclique : voies par lesquelles l'Eglise doit aujourd'hui accomplir sa mission. Cette encyclique engageait l'Eglise sur la voie du dialogue : « *L'Eglise doit entrer en dialogue avec le monde dans lequel elle vit. L'Eglise se fait parole ; l'Eglise se fait message ; l'Eglise se fait conversation* ». Une telle perspective n'allait pas sans conséquences pour deux textes en cours d'élaboration : la liberté religieuse et l'Eglise dans le monde de ce temps.

La **déclaration sur la liberté religieuse** fut remise sept fois sur le chantier avant d'être adoptée (2308 voix contre 70). L'enjeu était de taille : reconnaîtrait-on la liberté religieuse sans laquelle il n'y a pas de dialogue possible ? Les évêques des pays de persécution (Europe communiste) furent les ardents défenseurs de ce droit. Le cardinal Beran (Prague) souligne que la violence exercée au nom de la foi frappe et humilie surtout la foi elle-même. Ainsi était mis au premier plan le devoir de refuser la violence dans le domaine des opinions religieuses, d'où qu'elle vienne et sous quelque forme que ce soit. Pour le Concile, ce droit à la liberté religieuse « *a son fondement dans la dignité même de la personne humaine telle que l'ont fait connaître la Parole de Dieu et la raison elle-même* ». On quittait la distinction habituelle jusque là : liberté pour les catholiques quand ils sont minoritaires, intransigeance des catholiques quand ils sont majoritaires...

La **Constitution pastorale de l'Eglise dans le monde de ce temps** doit être lue en lien avec la Constitution dogmatique sur l'Eglise. Après avoir développé, dans une première partie, le sens de la vocation humaine, le texte traite quelques problèmes plus urgents de l'époque (mariage et famille, culture, vie économique-sociale, communauté politique, sauvegarde de la paix, communauté internationale).

En plus de ces deux textes, neuf autres furent promulgués. Parmi eux, la **Déclaration sur les relations de l'Eglise avec les religions non chrétiennes**. (Nostra aetate) et la Constitution **Dei Verbum** sont particulièrement importantes.

Au total, les quatre sessions aboutissent à la promulgation de 16 textes : 4 Constitutions, 9 Décrets et 3 Déclarations. Désormais, l'architecture de l'œuvre conciliaire nous apparaît dans sa cohérence à partir des 4 Constitutions : Vatican II a voulu rénover l'Eglise (*Lumen gentium*) à partir de sa Source (*Dei Verbum*) et de la liturgie (*Sacrosanctum concilium*) au service du monde (*Gaudium et spes*).

La fin du concile est marquée aussi par le geste spectaculaire de la levée des excommunications de 1054 par Paul VI et le métropolitain Mélicon, représentant du patriarche Athénagoras. Paul VI dans son discours de clôture du Concile, le 8 décembre 1965, pouvait définir ainsi l'idée essentielle du concile : « *...toute cette richesse*

Vatican II : situer le concile dans l'histoire

doctrinale ne vise qu'à une chose : servir l'homme... L'idée de service a occupé une place centrale dans le Concile. »

Troisième partie : la crise au lendemain de Vatican II

Le concile se terminait dans une sorte d'euphorie. Un ami personnel de Paul VI, le philosophe Jean Guilton, rapporte que le pape considérait alors que l'Eglise allait connaître un nouveau printemps dans l'évangélisation du monde moderne.

Or la réalité a été très différente. Vatican II a débouché sur une grave crise en Europe occidentale et en Amérique du Nord. Des milliers de prêtres vont quitter le sacerdoce. Des années entières de séminaristes vont abandonner le séminaire. Des congrégations religieuses à haut niveau intellectuel comme celles des Jésuites et des Dominicains vont connaître de véritables hémorragies. Les vocations religieuses et sacerdotales vont chuter brutalement. Comment comprendre ce qui s'est passé ?

En réalité, tout concile est délicat : il n'y en a, à ma connaissance, aucun qui n'ait été suivi de troubles ou de divisions. Il faut par exemple un siècle pour que s'apaisent les disputes issues du Concile de Chalcédoine (Ve s.), et c'est seulement au XXe siècle que se résorbent les schismes nés alors. Et ensuite, il faut beaucoup de temps, pour qu'un Concile soit vraiment accueilli et vécu dans sa vérité par le peuple chrétien.

Ceci dit, il est injuste d'attribuer à Vatican II et à ses lacunes inévitables³ (aucun concile ne peut prétendre épuiser la richesse de la révélation), la cause de cette crise qui avant tout est elle de la civilisation occidentale. « L'ouverture au monde » promue par le concile a été comprise par certains comme un ralliement aux idées du monde des années soixante.

J'ai commis un petit travail de synthèse au début des années 1980 à partir des analyses de l'historien Pierre Chaunu (un des créateurs de l'histoire quantitative), du démographe Alfred Sauvy et du rapport Sullerot, commandé par le gouvernement français. Je vous en résume la substance. Dès 1964, les courbes démographiques en Occident (mais aussi en Russie) se mettent à piquer du nez, les naissances viennent à manquer, les

³ Des problèmes soulevés dans l'assemblée conciliaire ont été retiré du débat conciliaire et/ou des commissions pour être réservés au seul pape : la morale familiale (contraception, divorcés-remariés), le célibat des prêtres, l'option préférentielle pour les pauvres. Ce sont malheureusement ceux qui n'ont cessé de susciter controverse et incompréhension depuis la fin du concile. Sans doute en eût-il été autrement s'ils avaient pu bénéficier de la délibération approfondie des évêques. Paul VI, « mon petit Hamlet » comme l'appelait affectueusement Jean XXIII, a eu des peurs et n'a pu mettre suffisamment au pas les éléments les plus conservateurs de la Curie romaine.

Vatican II : situer le concile dans l'histoire

génération ne sont plus remplacées. Ce qui est impressionnant, c'est que la courbe de la chute des vocations religieuses est exactement contemporaine.

Chaunu mettait ces phénomènes en parallèle avec la généralisation des moyens de contraception chimique et la révolution sexuelle. Alfred Sauvy, de son côté, avait cette phrase choc : « *il est faux de dire que l'avenir n'est écrit nulle part ; il est écrit dans les registres des naissances.* » Evelyne Sullerot en indiquait les conséquences à terme : difficulté croissante d'intégration des immigrants, difficulté pour payer les retraites, perte de l'esprit de créativité, et en fin de compte la mort démographique, la disparition d'une population et son remplacement par une autre. Comme vous pouvez en convenir, c'est exactement là où nous en sommes. Le rapport Sullerot présentait aussi des propositions de solutions : une politique familiale encourageant les femmes désireuses d'avoir des enfants. Les pays, comme la France par exemple, où il y a eu une volonté politique d'appliquer ces remèdes, connaissent une natalité pratiquement suffisante.

Dans son essai « *la génération lyrique* », un professeur de lettres québécois, François Ricard, observe cette mutation à partir d'un tout autre angle. Résumons à très gros traits sa thèse, qui indique de grandes tendances auxquelles bien sûr échappent des individus. La génération lyrique, nous dit-il, est celle du *baby boom* de l'après guerre, celle de mai 1968, ma génération. Cette jeunesse extraordinairement nombreuse va se distinguer de ses parents par le fait qu'elle n'a pas connu les difficultés et les privations de la guerre, pas plus qu'elle n'a connu les années de reconstruction de l'immédiate après-guerre qui ont exigé beaucoup d'efforts. Les générations de la guerre et des années cinquante étaient toutes marquées par des idéologies de « sacrifice au bien commun » : se priver soi-même pour que ses enfants disposent d'un avenir meilleur. Elles ont d'ailleurs parfaitement réussi parce que la génération du *baby boom* a pu accéder à un niveau de vie et d'instruction inégalé jusqu'alors.

Mais cette génération ne veut se sacrifier comme l'impliquaient les idéologies des générations précédentes. Que ces idéologies s'appellent le marxisme, le patriotisme ou le nationalisme, elles sont toutes sous-tendues par l'esprit du sacrifice au bien commun. Eh bien, elles vont toutes s'effondrer. Les *baby boomers* rêvent d'un monde émancipé de toutes les règles traditionnelles et des toutes les structures sociales, comme le mariage, devenu une contrainte insupportable. On ne connaît plus que la revendication de ses droits individuels. La *génération lyrique* est celle de la génération *postmoderne*. Les valeurs phares des *Lumières*, comme la raison, le progrès, sont désavouées. Il s'agit de réaliser son accomplissement personnel plutôt que de participer à un progrès collectifs. Tout ce qui est lien contraignant, notamment la famille, est critiqué et déconstruit.

Vatican II : situer le concile dans l'histoire

Cette mutation de société, cette entrée dans l'individualisme éclaté qui caractérise la *postmodernité*, n'ont pas été du tout prévues par le concile. Aussi l'Eglise a-t-elle été violemment secouée par ce bouleversement de toute la société.

Elle se trouve maintenant confrontée à la nécessité d'une nouvelle évangélisation. Le père **Bernard Sesboüé**, qui animait récemment 2 journées de session organisée par le diocèse de Liège, affirme que l'Eglise en occident est en devenir « d'implosion institutionnelle » : baisse de la pratique religieuse, diminution des baptêmes, crise de la catéchèse, incertitudes sur le contenu de la foi, implosion du corps des prêtres, regroupements de paroisses... La mémoire chrétienne s'affadit ; on sort tranquillement de la religion. A l'inverse, il y a aussi de nombreuses « germinations » : catéchumènes, communautés nouvelles, mouvements charismatiques, engagement des laïcs... Cette évolution impose à l'Eglise, que Bernard Sesboüé définit comme un petit nombre au service d'une multitude, de **se présenter en témoin**. Elle doit offrir une **nouvelle figure de la foi** : dans une société d'hyper choix où chacun revendique sa liberté, dans une société où le « je » l'emporte sur le « nous », la foi devient volontaire (on ne naît pas chrétien, on le devient par décision libre), elle se veut informée et responsable, et l'Eglise doit avoir un discours d'invitation et non d'imposition. La simple exécution du rite religieux ne satisfait pas s'il ne rejoint la vie. L'Eglise doit devenir plus attirante, être moins une institution, et davantage un « événement ». Elle doit enfin avoir une **nouvelle manière de parler** et de dialoguer : non plus comme elle le faisait lorsqu'elle exerçait une autorité reconnue par tous, mais en attirant, en faisant témoignage de l'Évangile. Elle doit être perçue comme apportant le bien aux personnes. Elle doit se montrer prophétique, à l'image de personnes comme Helder Camara, Martin Luther King, Mère Teresa ou Sœur Emmanuelle qui ont touché le cœur de nos contemporains.

Aujourd'hui, ce qu'il faut, c'est relire les textes : le Père de Lubac disait qu'il y a ceux qui sont contre ces textes, ceux qui sont pour, mais ce qu'ils ont en commun, c'est qu'ils ne les ont pas lus ! Les textes majeurs sont *Lumen Gentium* sur l'Eglise, texte qui constitue la " colonne vertébrale " du Concile dans la mesure où il est repris et explicité dans la plupart des autres documents ; *Dei Verbum* sur la Révélation divine, et sur les rapports entre la Parole de Dieu (remise au premier plan), la Tradition et le magistère ; *Dignitatis humanae*, sur la liberté religieuse et le rôle des pouvoirs publics, ; *Gaudium et Spes* sur l'Eglise dans le monde de ce temps, dont cependant certains textes de la deuxième partie datent déjà un peu ; *Sacrosanctum Concilium* sur la liturgie. J'essayerai de nous y introduire dans les deux prochaines conférences. Ainsi nous accueillerons le concile selon l'heureuse image de Jean-Paul II en 2000 : « *comme la grande grâce dont l'Eglise a bénéficié au XXème siècle : il nous offre une **boussole fiable** pour nous orienter sur le chemin du siècle qui commence.* »